

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mars 2022

Compte-rendu affiché le 29 mars 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 18
mars 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Etienne FILLOT, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Céline BALITRAN-FAURE, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Etienne FILLOT à Céline MAROLLEAU, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Coralie TRACQ à Laure LAURENT, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

CRÉATION D'UN COMITÉ DE LA
VIE ASSOCIATIVE ET
APPROBATION DE SA CHARTE DE
FONCTIONNEMENT

Délibération : 03.2022.035

Transmis en préfecture le : 29/03/2022

RAPPORTEUR : Monsieur Patrick FAURE

La ville de Saint-Genis-Laval s'est engagée dans une politique de proximité valorisant la participation et l'engagement des Saint-Genois au travers de plusieurs instances (comités de quartiers, conseil des aînés porté par le CCAS...).

En outre, elle bénéficie d'un fort dynamisme associatif porté par la richesse et la diversité des associations implantées sur le territoire et intervenant dans des domaines aussi variés que la culture, le sport, l'animation sociale, la jeunesse, les loisirs, la vie citoyenne, les seniors... Ce sont près de 400 associations qui ont leur siège social sur la commune. Certaines associations sont en sommeil, d'autres au contraire sont très actives. Ces dernières comptent légitimement sur l'implication de la collectivité pour pouvoir mener à bien leurs projets. Cela justifie donc la structuration d'une politique visible, dédiée et claire dans ce domaine.

Dans cette perspective, la commune de Saint-Genis-Laval souhaite consolider son soutien au monde associatif et renforcer la place des associations dans la vie démocratique locale au travers d'un espace d'expression et d'échanges pour favoriser leur développement, l'engagement bénévole et citoyen, favoriser le dialogue et les dynamiques de projets entre les associations et avec la ville.

A cet effet, il est proposé la création d'un comité de la vie associative (CVA) saint-genoise.

Cette démocratie de participation joue un rôle essentiel dans l'animation de la vie de la ville, l'approfondissement de l'expertise citoyenne et la prise en compte des besoins des associations.

Il s'inscrit dans la continuité des actions déjà entreprises en direction du monde associatif depuis le début du mandat : diagnostic de la vie associative saint-genoise fin 2020, concertation des associations dans le cadre des Assises des associations qui ont eu lieu en septembre 2021.

Lieu de concertation, de réflexion, de soutien et de travail en commun, il permettra aux associations, fortes de leur connaissance de terrain, d'apporter leur expertise. Les champs de travail sont nombreux et pourront être décidés par les membres du comité de la vie associative. Néanmoins, l'équipe municipale souhaiterait faire travailler le comité de la vie associative, dès son installation, sur la question de la valorisation des bénévoles ; l'organisation du forum des associations 2023 et sur les thèmes qui pourraient être abordés lors des formations aux membres associatifs.

Une charte fixe le cadre général des rapports entre la ville de Saint-Genis-Laval et le comité de la vie associative de Saint-Genis-Laval.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte de fonctionnement du comité de la vie associative ;

Vu l'avis de la commission n°3 « Vie associative, Sport, Culture, Jumelage » du 17 mars 2022 ;

Où l'exposé du rapporteur,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la création du comité de la vie associative de Saint-Genis-Laval ;
- **APPROUVER** la charte de fonctionnement du comité de la vie associative de Saint-Genis-Laval ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer ledit document.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Patrick FAURE**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.